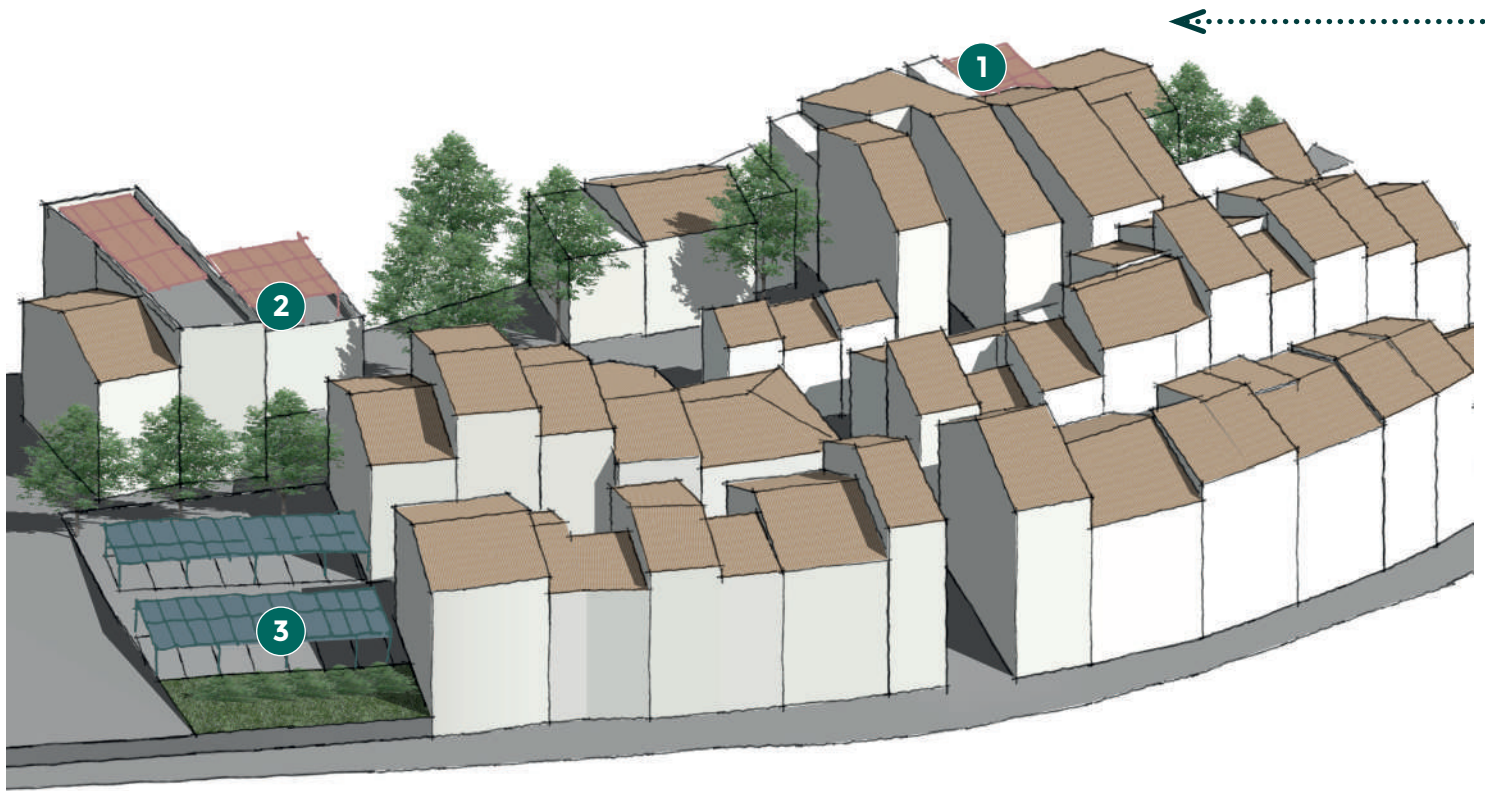


Centre ancien

Adapter son projet à la situation

Souvent perceptibles depuis des points hauts ou en vues lointaines, les toitures des centres anciens s'assemblent et participent au caractère pittoresque et identitaire d'un territoire.



CENTRE ANCIEN

CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

- Continuité du bâti positionné à l'alignement des voies
- Parcelles souvent totalement urbanisées laissant peu ou pas d'espaces autres que les toits pour implanter des panneaux solaires
- Prédominance des toitures en tuiles canal, beige-rosé ou beige-orangé, patinées par le temps
- Toits formant un ensemble homogène

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

1. Préserver un paysage de toiture harmonieux

À l'échelle du grand paysage, les toits participent à la qualité et la valeur patrimoniale des centres anciens. Les villages et les coeurs de ville créent des ensembles compacts très visibles dans le grand paysage. Le bâti possède des toits à 1 ou 2 pans, le plus souvent en tuiles canal, avec des dépassées de toiture marquées. L'harmonie en vues lointaines doit être préservée.

2. Maîtriser les covisibilités depuis la rue

À l'échelle de la rue, les toits sont souvent visibles, car les bâtiments n'ont souvent pas plus de 3 niveaux. Beaucoup de villages sont perchés sur des éperons rocheux et l'inscription dans la topographie, depuis les rues en amont, met les toitures à hauteur d'œil. L'impact visuel est spectaculaire.

3. Conserver la cohérence architecturale du bâti

À l'échelle du bâtiment, les toits offrent des surfaces relativement faibles, le parcellaire est souvent étroit, de 4 à 6 m, sur des profondeurs de 7 à 12 m environ. De plus, il n'est pas orthogonal. La pose de panneaux photovoltaïques est techniquement compliquée et la multiplication des objets ou dispositifs techniques nuit à la qualité du patrimoine bâti.

EXEMPLES D'IMPLANTATION

- 1 Choisir, même si elle est rare, l'installation sur des annexes non visibles de loin, au sol le long d'un mur de soutènement ; aucun dispositif solaire ne doit être prégnant dans le grand paysage
- 2 Pour les toitures-terrasses, créer de véritables ombrières si la hauteur le permet, ou sinon opter pour des poses à plat
- 3 Développer des systèmes d'autoconsommation partagée à l'échelle du centre historique, par exemple sur un parking à proximité, un délaissé, ou un bâtiment pouvant accueillir une centrale collective (bâtiments agricoles, cave coopérative, ateliers communaux...)



PRINCIPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX SOLAIRES

- Exclure les panneaux photovoltaïques qui mitent et dénaturent la perception du toit dans ces ensembles remarquables, depuis les espaces publics ou normalement accessibles au public, depuis des lieux où le relief induit des vues plongeantes
- Développer des systèmes d'auto-consommation collective



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

En France, l'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement.

L'autoconsommation collective (ACC), est un moteur d'accélération des énergies renouvelable. Contrairement à l'autoconsommation individuelle (ACI), l'ACC n'est pas circonscrite à l'échelle d'un site unique. Les consommateurs peuvent bénéficier de cette énergie produite localement sans avoir à poser sur sa toiture des panneaux solaires.

Un guide pratique à destination des collectivités territoriales consacré à l'ACC est disponible auprès de l'ADEME.

EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP

LES CAUE

L'ADEME, Agence de la transition écologique

ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/>

Sur les aides ADEME :

agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Ces fiches-conseil ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés